

Aperçu des salaires minimaux 2012

Texte de la CCNT	Salaires 2012	salaires horaires 42 h	salaires horaires 43,5 h
Catégorie I			
a) Collaborateur sans apprentissage	CHF 3400.–	CHF 18.70 CHF 21.10*	CHF 18.00 CHF 20.30*
b) Collaborateurs sans apprentissage mais ayant achevé avec succès une formation Progresso	CHF 3600.–	CHF 19.80 CHF 22.35*	CHF 19.00 CHF 21.45*
Catégorie II			
Collaborateurs ayant achevé une formation professionnelle initiale de deux ans et disposant d'une attestation fédérale ou d'une formation équivalente	CHF 3700.–	CHF 20.30 CHF 22.90*	CHF 19.60 CHF 22.10*
Catégorie III			
a) Collaborateurs ayant achevé une formation professionnelle initiale couronnée par un certificat fédéral de capacité ou disposant d'une formation équivalente	CHF 4100.–	CHF 22.50 CHF 25.40*	CHF 21.70 CHF 24.50*
b) Collaborateurs ayant achevé une formation professionnelle initiale couronnée par un certificat fédéral de capacité ou disposant d'une formation équivalente et ayant suivi 6 jours de formation continue dans la profession conformément à l'art. 19 de la CCNT	CHF 4200.–	CHF 23.10 CHF 26.10*	CHF 22.20 CHF 25.10*
Catégorie IV			
Collaborateurs ayant réussi un examen professionnel fédéral conformément à l'art. 27, let.a, LFPr	CHF 4800.–	CHF 26.40 CHF 29.80*	CHF 25.40 CHF 28.70*
Salaires minimum pour les stagiaires			
Stagiaires d'écoles hôtelières établies en Suisse dont les stages font partie intégrantes du cours	CHF 2168.–		

* Salaire horaire brut incl. 10,65% indemnité de vacances et 2,27 % indemnité jours fériés